

Le mercredi 7 juillet 2021 à 8h30,

Le Bureau Exécutif de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté dûment convoqué par M. Frédéric DE AZEVEDO, Président, s'est réuni en Salle Vercors au siège de l'intercommunalité à 8h30.

Date de convocation : Le mercredi 30 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Votants : 11

**Présents :** Frédéric DE AZEVEDO – Raphaël MOCELLIN – Geneviève MOREAU-GLENAT – Dominique UNI – Albert BUISSON – Sylvain BELLE – Gilbert CHAMPON - Nicole DI MARIA – Philippe ROSAIRE - Jean-Claude DARLET - André ROUX

**Absents :** Yvan CREACH

**Secrétaire de séance :** Sylvain BELLE

## Ordre du jour :

### I. Ouverture de la séance

1. Vérification du quorum
2. Désignation par le conseil d'un secrétaire de séance
3. Approbation du compte rendu de la séance du mercredi 16 juin 2021

### II. Délibérations

#### 1) **Décision modificative n° 1 – Ajustement des crédits d'investissement du budget Principal - Virement de crédits n°1 - exercice 2021 – Sylvain BELLE**

Il convient d'effectuer des ajustements sur le budget principal en recettes d'investissement afin de régulariser une erreur d'enregistrement interne entre des comptes du chapitre 10- Fonds et réserves.

#### **Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la Décision modificative n°1 – Virement de crédits n°1- comme présentée ci-dessous pour le Budget principal.

Chapitre	Article/Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
10	1068-Excédent d'investissement capitalisé				270 000,00 €
10	10222 -Fonds de compensation de T.V.A			270 000,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>270 000,00 €</b>	<b>270 000,00 €</b>

## 2) Acquisition du terrain GAGE sur Les Levées II à Vinay – André ROUX

Dans le cadre de sa compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestions des zones d'activité économique, la Communauté de communes a engagé en 2016 la création de la ZAE « Les Levées II » dans le prolongement de l'actuelle ZAE « Les Levées » à Vinay.

Il s'agit de mobiliser environ 10ha afin de répondre aux besoins des entreprises en implantation ou en développement sur ce secteur du territoire intercommunal où Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ne disposait plus de réserve foncière à vocation économique.

Dans ce cadre, une Déclaration d'Utilité Publique avec expropriation a été engagée pour acquérir les terrains et pour mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme.

En vue de la réalisation de ce projet et au titre de la convention passée avec elle, mission a été confiée à la SAFER de se rapprocher des propriétaires et des exploitants concernés afin de s'assurer – de préférence à l'amiable – la maîtrise du foncier concerné.

Lorsque les propriétaires et/ou les exploitants le souhaitent et au regard de l'impact sur l'équilibre de leur exploitation, une compensation foncière est recherchée plutôt qu'une indemnisation.

Dans le cadre de sa mission, la SAFER a recueilli auprès de M. Thierry GAGE une promesse de vente pour le compte de SMVIC portant sur les parcelles E 562, 563, 1638, 1640 et 1643, commune de VINAY, pour une superficie totale de 21 760 m<sup>2</sup> au prix de 5,50 €/m<sup>2</sup> soit un total de 119 680 €.

Le prix convenu n'appelle pas de remarques de la part de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Une convention de cessation d'exploitation de ces mêmes parcelles prévoit des indemnités correspondant à la valeur du matériel végétal présent sur les parcelles soit 48 819 €.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie de compensation foncière, la Communauté de communes s'est engagée à :

- Prendre en charge les frais d'acquisition par M. GAGE de 1,85 ha appartenant à M. ARGOUD sur la commune de BEAULIEU (frais SAFER + frais d'acte notarié, soit 7 726 € au total) ;
- Céder à M. GAGE la parcelle cadastrée section AT n°22, d'une surface de 6 717m<sup>2</sup> sur la commune de VINAY, en cours d'acquisition auprès de M. COPE, et à prendre en charge les frais d'acte notarié correspondants à hauteur de 1 690 €. Cette cession reste à intervenir.

Soit un total de valeur du foncier, d'indemnités et frais pris en charge de **177 915 €**.

### **Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles E 562, 563, 1638, 1640 et 1643 sur la commune de Vinay aux conditions exposées ci-dessus,
- **APPROUVE** la convention de cessation d'exploitation de ces mêmes parcelles,
- **APPROUVE** la prise en charge des frais d'acquisition foncière exposés par M. GAGE dans le cadre de la compensation,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette acquisition foncière.

### **3) Garantie d'emprunt de l'opération de construction « La Manufacture » de 14 PLUS et 10 PLAI 6 avenue du Vercors à Saint Marcellin par Alpes Isère Habitat – Gilbert CHAMPON**

Alpes Isère Habitat sollicite Saint Marcellin Vercors Isère communauté pour la garantie d'emprunt pour une opération de construction de 24 logements locatifs sociaux en collectif, dont 10 pour les personnes à mobilité réduite.

Cette opération est constituée d'une forte proportion de petits logements : 2T1, 10T2, 4T3 et 4T4.

Le stationnement est composé de 14 garages et 10 places aériennes.

Le niveau de performance énergétique est la RT-20%

Production de chauffage et eau chaude : réseau de chaleur de la ville.

La livraison prévisionnelle est fixée à juin 2022.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 3 411 598 € TTC

Les fonds propres du bailleur représentent 23 000 €/logement.

#### **Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 588 597 € constitué de 5 lignes de prêt souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

### **4) Garanties d'emprunts des opérations d'amélioration par Alpes Isère Habitat à Saint Vérant : 12 logements sociaux à la résidence Les Saules et 7 logements sociaux à la résidence Les Noisetiers – Gilbert CHAMPON**

Les travaux portent sur les changements de fenêtres, volets et portes d'entrées, le changement des radiateurs et la mise en sécurité électrique, le remplacement des VMC, et des réparations en toiture. L'incidence prévisionnelle du couple loyer + charges après travaux est nulle.

#### **Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCORDE** la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 168 927 € pour les Noisetiers et de 324 010 € pour les Saules souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

### **5) Attribution de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux à bons de commande de 1 an reconductible 3 fois 1 an - travaux d'extension, de renouvellement, de réhabilitation ou de renforcement des canalisations et travaux divers sur les ouvrages communautaires – Philippe ROSAIRE**

Une consultation a eu lieu selon une procédure avec négociation afin d'attribuer l'accord-cadre relatif aux différents travaux d'extension, de renouvellement, de réhabilitation ou de renforcement des canalisations et travaux divers sur les ouvrages communautaires. Le marché est composé de 2 lots :

- LOT 1 : canalisations
- LOT 2 : chaudronnerie, serrurerie, canalisations inox

Il s'agit d'un accord cadre type mono-attributaire à bons de commande d'une durée de 1 an renouvelable trois fois sans mini et maxi. La collectivité se réserve le droit de consulter pour un montant d'opération supérieur à 1 000 000 € HT. Les travaux spécifiques ne sont pas concernés par l'accord cadre, exemple : station d'épuration, stations de pompage, lits plantés de roseaux etc ...

La consultation s'est déroulée en deux temps avec une phase d'appel à candidature permettant de sélectionner 4 candidats par lot qui ont remis leurs offres dans un second temps.

Diverses entreprises ont répondu à cette consultation. Une analyse des candidatures et des offres a été effectuée et un rapport établi avec un classement des offres et une notation par candidat conformément au

règlement de consultation pour chaque lot. Il est précisé que les offres d'un accord cadre sont comparées selon les bases de Devis d'Aides au Dépouillement. Le rapport définitif, approuvé par la commission d'appel d'offre du 16 juin 2021 est présenté avec le classement ci-dessous pour chacun des lots :

LOT 1 : Canalisations

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 40)	Note Valeur Technique (sur 60)	Note finale	Classement
6	PETAVIT	1 349 263,92 €	36,54	43,00	79,54	3
3	EHTP SAS	1 411 630,45 €	34,53	34,00	68,53	4
7	SESA BTP CHARVET	1 253 563,02 €	39,62	43,00	82,62	2
2	GROUPEMENT CARE TP	1 241 872,89 €	40,00	46,00	86,00	1

La proposition du groupement CARE TP apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

LOT 2 : Chaudronnerie, serrurerie, conduite inox

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 40)	Note Valeur Technique (sur 60)	Note finale	Classement
1	PETAVIT	151 660,50 €	34,78	31,00	65,78	3
4	ALBERTAZZI	142 790,50 €	37,43	40,00	77,43	2
5	RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE	134 158,65 €	40,00	42,00	82,00	1
6	POMPAGE RHONE-ALPES	152 486,98 €	34,54	26,00	60,54	4

La proposition de Ravix tuyauterie serrurerie apparaît donc comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CONFIRME** la décision d'attribution de la commission d'appel d'offre des marchés :
  - Au groupement CARET TP pour le lot 1,
  - A Ravix tuyauterie serrurerie pour le lot 2,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés relatifs à cette opération ainsi que tout acte s'y afférent.

**6) Création d'une station d'épuration intercommunale de 1600eh à l'Albenc – Philippe ROSAIRE**

**Rappel du contexte de l'opération.**

Les eaux usées des communes de Chantesse, Cras et l'Albenc sont actuellement dirigées vers une unité de

traitement située à proximité du hameau de Verdun à l'Albenc. Cette unité de traitement est composée d'un chenal de décantation et d'un lagunage de trois bassins en série avant rejet au ruisseau de la Lèze.

La station d'épuration a été mise en service en 1994 et possède une capacité de 683 Equivalent Habitants (EH) d'après les services de la DDT. Elle est actuellement sous dimensionnée et a été déclarée non-conforme aux exigences de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21 mai 1991 en ce qui concerne ses équipements par le service de la police de l'eau. Cette non-conformité bloque actuellement l'urbanisation des trois communes raccordées.

La station d'épuration doit faire l'objet d'une réhabilitation. Ce projet comporte deux phases :

- Phase 1 : Création d'un collecteur de rejet à l'Isère pour supprimer le rejet à la Lèze,
- Phase 2 : Réhabilitation du lagunage existant par une station à disques biologiques et lits de clarification plantés de roseaux

Le coût total des travaux de la phase 1 est estimé à 263 362 € HT.

La maîtrise d'œuvre de cette phase sera intégralement réalisée par le service eau et assainissement.

Le coût total des travaux de la phase 2 est estimé à 1 085 000 € HT.

La maîtrise d'œuvre de cette phase est réalisée par le bureau d'études Alp Etudes.

L'ensemble de ces travaux sont éligibles à une subvention de 30 % du département de l'Isère et 50 % de l'Agence de l'eau.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Agence de l'Eau : 674 181 €HT
- Département de l'Isère : 404 509 €HT
- Autofinancement de la SMVIC : 269 672 €HT

#### **Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer le bon de commande relatif à la phase 1 de cette opération ainsi qu'à signer tous les documents s'y afférant,
- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de passation de marché relatif à la phase 2 de cette opération ainsi qu'à signer tous les documents s'y afférant,

#### **7) Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et réhabilitation des canalisations d'eau potable - Rue Jean Baillet à Saint-Marcellin - – Philippe ROSAIRE**

#### **Rappel du contexte de l'opération.**

Le projet consiste à réhabiliter les réseaux d'assainissement et d'eau potable au niveau de la Rue Jean Baillet et la Rue des Recollets à Saint-Marcellin. Le collecteur d'eaux usées étant actuellement unitaire le projet consiste en la pose d'une canalisation d'eaux usées stricte et d'un collecteur d'eau pluviale. Plusieurs fuites sur la canalisation d'eau potable étant identifiées sur le secteur, une nouvelle canalisation en fonte Ø 250 mm sera posée dans le cadre de ces travaux.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Mise en conformité des réseaux d'assainissement suite aux mises en demeure de la DDT,
- Déconnection des eaux pluviales du réseau d'assainissement en veillant à une infiltration au plus près du point de collecte,
- Amélioration du rendement du réseau d'eau potable.

La commune de Saint Marcellin a délégué la maîtrise d'ouvrage du collecteur d'eau pluviale à l'intercommunalité pour cette opération.

La maîtrise d'œuvre du projet sera réalisée en interne par le service Eau et Assainissement

Les coûts estimatifs des travaux sont les suivant :

Phase 1 Rue Jean Baillet :

- Eau potable : 85 839 € HT
- Eaux usées : 126 862 € HT
- Eaux pluviales : 104 268 € HT

Phase 2 Rue des Recollets :

- Eau potable : 110 756 € HT
- Eaux usées : 82 777 € HT

Les travaux sont éligibles à une subvention du département de l'Isère de 15 % pour l'eau potable et 10 % pour les eaux usées et à une subvention de 50 % de l'Agence de l'eau pour l'eau potable et 50 % sur les travaux de désimperméabilisation.

**Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer le bon de commande relatif à cette opération ainsi qu'à signer tous les documents s'y afférant,

**8) Mise en séparatif du hameau des Fauries et refoulement vers la Baudière à Saint-Lattier - –  
Philippe ROSAIRE**

**Rappel du contexte de l'opération.**

Cette opération a été initiée par la commune de Saint-Lattier. Les eaux usées des hameaux des Fauries et du village de Saint Lattier sont collectées dans un réseau unitaire qui se déverse directement dans l'Isère. Les effluents de la Baudière sont collectés et transférés vers la station d'épuration de Romans. Le projet consiste en la pose d'un collecteur d'eaux usées stricte pour collecter les effluents des Fauries et du Village ainsi qu'un poste de relevage et sa canalisation de refoulement vers le hameau de la Baudière.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est réalisée par le Cabinet Merlin.

Le coût des travaux est estimé à 1 310 885 € HT pour le lot canalisation et 105 595 € HT pour le poste de refoulement.

Des demandes de subventions ont été effectuées auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Isère. Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Agence de l'Eau : 50% soit 708 240€ HT
- Département de l'Isère : 25 % soit 354 120 € HT
- Reste à charge de la SMVIC 25% soit 354 120 € HT.

**Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer le bon de commande relatif aux travaux de canalisation de cette opération ainsi qu'à signer tous les documents s'y afférant,

**9) Dates des prochaines instances délibératives :**

Conseil communautaire	Jeudi 08 juillet (19h)
Bureau exécutif délibératif	Mercredi 15 septembre (8h30)

### III. Points portés à discussion :

1) Participation au Congrès de l'ADCF du 13 au 15 octobre 2021 à Clermont-Ferrand.

Elus intéressés :

- Raphael Mocellin
- Philippe Rosaire
- André Roux (à confirmer)
- Geneviève Moreau-Glenat

2) SCOT : Proposition de réunions de Présidents du Sud Isère (11 EPCI) pour porter via le SCOT les dynamiques de coopération interterritoriale.

Les élus s'interrogent sur le bien-fondé de cette démarche.

3) Organigramme : le CT du lundi 5 juillet n'a pas réuni le quorum, report du CT au 20 juillet.

4) GEMAPI - réflexions sur la taxe GEMAPI, prévoir éventuellement une délibération pour le conseil du 30 septembre.

5) GEMAPI : Travaux sur le Tarze débuteront le 15 juillet.

6) Vaccination :

- 2426 vaccinations cette semaine.
- L'hôpital a recruté des professionnels, la communauté de communes ne s'occupera dorénavant que du lien.